

**RÉUNION DES CONSEILS DE QUARTIERS
DE VAULX-EN-VELIN**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SUR
LA SÉCURITÉ & LA TRANQUILLITÉ**

**du 10 Janvier 2017 à 19 H 00
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville**

CONSEILS DE QUARTIERS PARTICIPANTS	REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ
01 – CENTRE-VILLE 02 - GRAND-MAS 03 - PETIT PONT / GRAPPINIÈRE 04 - VILLAGE 05 - ÉCOIN / THIBAUDE / VERCHÈRE 06 - PONT DES PLANCHES 07 - VAULX-SUD LA CÔTE TASE 08 - VAULX-SUD DUMAS / GENAS	<p>Mr TOUNKARA David (<i>Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la Prévention et à la Tranquillité Publique</i>)</p> <p>Mme BADIOU Liliane (<i>Adjointe de Quartier Grand Mas & Centre Ville</i>)</p> <p>Mr DIDION Jean-Michel (<i>Adjoint de Quartier Ecoin Thibaude Verchères & Pont des Planches</i>)</p> <p>Mr DA SILVA Michel (<i>Prévention Sécurité Sûreté Urbaine</i>)</p> <p>Mr LHOR Daniel (<i>Chef de la Police Municipale</i>)</p>
	INVITÉE
	<p>Mme LAROCHE Sidonie (<i>Commissaire de la Police Nationale de Vaulx-en-Velin</i>)</p>

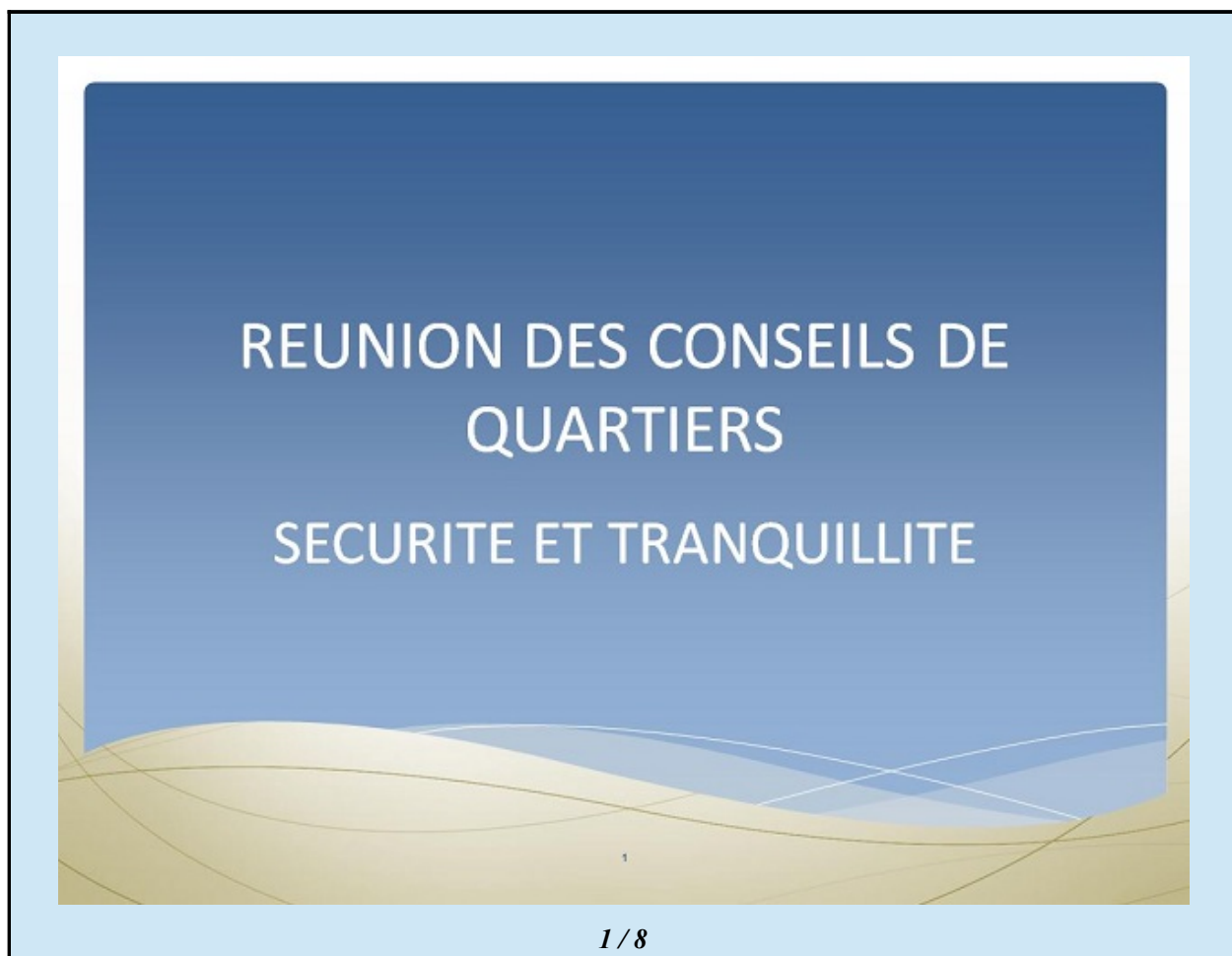
Début de réunion 19 H 00

01/ INTRODUCTION SUR LA SÉCURITÉ :

- Mr David TOUNKARA (*Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la Prévention et à la Tranquillité Publique*) présente la Sécurité, sujet d'actualité traité par la Municipalité qui a conscience des problématiques actuelles.
 - Un travail de fond en commun (*la sécurité, c'est une affaire de tous*) doit être fait dans un esprit constructif, tel que cela se passe actuellement avec les huit Conseils de Quartiers qui relaient les difficultés rencontrées sur le terrain.
 - Pour information, la Police Municipale intégrera fin juin 2017 les nouveaux locaux (*à l'extérieur de l'Hôtel de Ville*), ce qui permettra de meilleures conditions de travail :
 - Confidentialité des entretiens
 - Horaires élargis (*abandon des horaires de la Mairie*)
 - Meilleur service public
 - L'arrivée d'un nouveau Chef de la police Municipale, Mr LHOR Daniel (*en provenance de Rillieux-la-Pape*) est effective au 02/01/2017, et vient renforcer l'encadrement de l'équipe.
 - La vidéosurveillance qui a grand besoin d'être renouvelée va être renforcée par l'adjonction de 44 nouvelles caméras, pour atteindre un total de 79 caméras sur la communes. Ce sujet a été évoqué dans le passé, et la municipalité a dégagé et voté les budgets nécessaires à cette remise à niveau (*enveloppe de 835 000 €*)
-

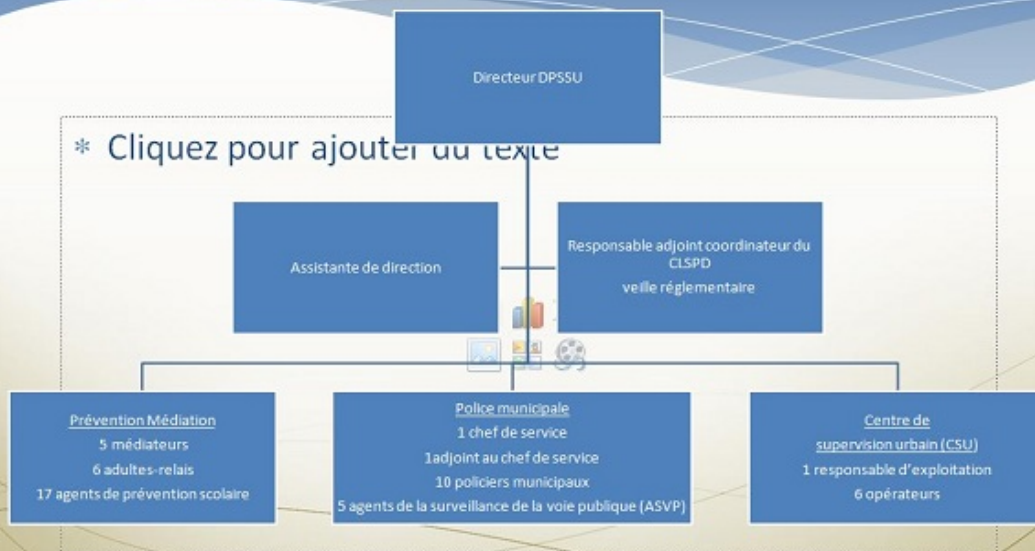
02/ POWERPOINT SUR LA D.P.S.S.U. :

- Mr Michel DA SILVA présente la "Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine" (*la D.P.S.S.U.*) à travers la diffusion d'un Powerpoint qu'il commente.
- Cette présentation est source d'informations (*voir ci- dessous les 8 pages powerpoint*)



1 / 8

Organisation de la Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine



Le 10 janvier 2017

2

2 / 8

CSU – Vidéo protection

- ❑ Rénovation et extension du système de vidéo protection début du deuxième trimestre
- ❑ Le parc passera de 34 à 79 caméras. Implantées sur le Mas du taureau, la Grappinière, le Village, le Centre-ville, les quartiers Est et le Sud de la commune.
- ❑ Présentation de l'avant projet aux présidents des conseils de Quartier.

Le 10 janvier 2017

3

Inter-conseils de quartiers : sécurité et tranquillité

3 / 8

Campagne de verbalisation

- ❑ Poursuite de la campagne de verbalisation
 - Phase de prévention, distribution des flyers sur les véhicules en infraction
 - Phase de verbalisation réalisée par les ASVP et la PM

Le 10 janvier 2017

4

Inter-conseils de quartiers : sécurité et tranquillité

4 / 8

Bilan des verbalisations – année 2016

1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Janvier : 671	Avril : 317	Juillet : 272	Octobre : 1 087
Février : 667	Mai : 410	Août : 130	Novembre : 886
Mars : 557	Juin : 452	Septembre : 1 104	Décembre : 515
Total = 7 068 PV			
790 mises en fourrières			

Le 10 janvier 2017

5

Inter-conseils de quartiers : sécurité et tranquillité

5 / 8

Campagne de sécurisation devant les établissements scolaires

- ❑ Mise en place d'une campagne de sensibilisation devant les principaux groupes scolaires
 - Objectif : sensibiliser les parents et les conducteurs sur la dangerosité des comportements de certains automobilistes
 - La campagne se déroulera durant 4 semaines à l'issue desquelles, les agents verbalisateurs interviendront

Le 10 janvier 2017

6

Inter-conseils de quartiers : sécurité et tranquillité

Coopérations Police nationale – Police municipale

- Contrôles de vitesse
- Visites des parties communes des immeubles
- Centre de supervision urbaine
- Relation permanentes (Ville – Commissariat)

Le 10 janvier 2017

7

Inter-conseils de quartiers : sécurité et tranquillité

ORIENTATIONS 2017

- Equipement de protection de la police municipale
- Faciliter nos échanges avec la Police Nationale grâce à de nouveaux moyens de communication
- Renforcement de la présence policière sur le terrain
- Accélération du recrutement des PM et un ASVP
- Développement du service Médiation/Prévention

8

03/ EXPLICATIONS SUR LA D.P.S.S.U. :

- A l'exposé de cette présentation par powerpoint, il est bon de souligner que celui-ci met en évidence les stratégies choisies par la Ville pour traiter un sujet sensible soulevé par les Conseils de Quartiers et apporte des informations importantes qui concernent :

1/ L'organigramme de la D.P.S.S.U. :

A/ Le Police Municipale (P.M.) a pour effectifs :

- 1 Chef de Service
- 1 Adjoint au Chef de Service (*avec un objectif de 3 en fin de mandature*)
- 10 Policiers Municipaux (*avec un objectif de 20 en fin de mandature*)
- 5 Agents de la Surveillance de la Voie Publique (*avec un objectif de 6 en fin de mandature*)

B/ Le Centre de Supervision Urbaine (C.S.U.) a pour effectifs :

- 1 Responsable d'exploitation
- 6 Opérateurs
- Nota : les préconisations des Conseils de Quartiers sur ce poste ont été prises en compte dans l'implantation des nouvelles caméras sur les différents quartiers, et qu'ils seront à nouveau concertés pour la réalisation effective sur le terrain au 2ème trimestre 2017, date de début des travaux de rénovation.

C/ Le Service Prévention Médiation avec pour effectifs :

- 5 Médiateurs destinés à un public de jeunes de 14/25 ans (*avec un objectif d'atteindre 8 médiateurs*)
- 6 Adultes-relais destinés à un public d'adultes (*notamment aux parents pour une meilleurs parentalité*)
- 17 Agents de Prévention Scolaire destinés uniquement pour les écoles sur le territoire de Vaulx-en-Velin

2/ La campagne de verbalisation :

- Celle-ci est poursuivie avec deux phases (*la prévention suivie de la répression*).
- Au 4ème trimestre, 5 ASVP tournent sur le terrain.
- Le bilan 2016 est éloquent avec 7 068 procès-verbaux et 790 mises en fourrière.
- Un 4ème trimestre 2016 en point d'orgue avec 2488 P.V.
- Les mises en fourrière ont un coût qui est répercuté :
 - 1/ Aux contrevenants qui viennent récupérer leurs véhicules.
 - 2/ A la commune dans le cas d'un véhicule non réclamé et dont on ne retrouve pas la trace du propriétaire.

3/ La sécurisation des abords des établissements scolaires :

- Une campagne de sensibilisation sur quatre semaines s'adresse aux parents d'élèves et aux conducteurs afin de juguler les comportements dangereux de certains automobilistes.
- A l'issue de ce campagne de sensibilisation, les verbalisations seront mises en place.

4/ La coopération entre les deux Polices (Municipale et Nationale) :

- Cette coopération qui existe déjà va être réaffirmée dans le cadre des actions :
 - Sur les contrôles du code de la route et notamment sur la vitesse.
 - Sur les visites de contrôle des partie communes des immeubles (*avec l'autorisation de bailleurs et des copropriétaires*).
 - Sur les informations issues du C.S.U. exploitable par les deux Polices.
 - Sur les relations permanentes et régulières entre la Police Nationale et la

Mairie qui se rencontrent une fois par semaine pour faire le point.

5/ Les orientations pour 2017 :

- Renforcer les équipements de protections pour la Police Municipale.
 - Prendre la décision sur la question de l'armement de la Police Municipale, suite au débat du 26/11/2016 et prise de décision pour fin 2017 (*cette question n'est toujours pas tranchée pour le moment*).
 - Faciliter les modes de communication entre les deux Polices pour une meilleurs interactivité et efficacité.
 - Renforcer la présence policière sur le terrain.
 - Accélérer le recrutement de Policiers Municipaux et d'Agents de la Surveillance de la Voie Publique pour atteindre les objectifs fixés pour fin 2020 (*malgré les difficulté de trouver et de garder des candidats qui ne se fixent pas sur notre commune, faute d'attractivité*).
 - Développer le service Médiation-Prévention par le recrutement d'un coordinateur.
-

04/ PRÉSENTATION DE MME SIDONIE LAROCHE, COMMISSAIRE DE POLICE A VAULX-EN-VELIN :

- Mme Sidonie Laroche se présente et explique sont parcours :
 - Elle prend la direction du Commissariat Subdivisionnaire de Police de Vaulx-en-Velin en Novembre 2015.
 - Avant son arrivée sur notre commune, elle a officié dans l'Est Lyonnais au Commissariat de Bron/Chassieu et sur LYON 9 ème à la Sécurité Publique.
-

05/ MODE D'EMPLOI DU COMMISSARIAT DE POLICE :

- Le Commissariat est ouvert 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 avec guichet unique ;
- Les dépôts de plainte peuvent se faire dans tous les commissariats de la région et à n'importe quelle heure.
- En cas de difficulté pour déposer plainte, il faut faire remonter les informations sur les difficultés rencontrées auprès des coprésidents de Conseils de Quartiers qui transmettront l'information sur la D.P.S.S.U.
- En cas de besoin, prioriser l'appel au 17 (*24 h sur 24*) au lieu d'appeler au Commissariat de la Ville ; Par le canal du 17, les actions de la Police sont plus interactive par la mutualisation les patrouilles sur plusieurs communes qui peuvent intervenir plus rapidement (*intervention par l'équipage le plus proche du lieu d'intervention*).
- Des patrouilles Z.S.P. tournent sur le terrain en fin de journée et en début de soirée
- Des patrouilles banalisées en civil tournent en fin d'après midi et la nuit.
- Le "petit judiciaire" est traité sur place par les enquêteurs (*violences conjugales, non-présentation d'enfants*).
- Les grosses enquêtes sont prises en charge par le service spécialisé à Lyon (*homicides, réseau de drogue, grand banditisme, terrorisme*).
- Le dispositif tranquillité vacances est peu utilisé sur Vaulx-en-Velin. Ce service permet une présence dissuasive de la police sur les lieux inoccupés pendant les vacances par une surveillance ponctuelle "de visu" de la voie publique, des parties communes et des abords pavillonnaires.
- Opération anti hold-up à destination des commerçant dans les périodes sensibles des fêtes de fin d'année (*de décembre à janvier*) pour les ouvertures et les fermetures.
- Des collaborations existent tout au long de l'année entre divers partenaires : Municipalité,

Éducation Nationale, commerçants, Kéolis-Lyon, Bailleurs et Syndics de copropriétés.

- Des mesures préventives sont prises pour endiguer la prolifération des véhicules ventouses et les épaves aux alentours des fêtes de fin d'année pour éviter les incendies volontaires.
- Les forces de police ne peuvent pas tout faire à eux seuls, et le travail conjoints est le bien venu à travers l'implication de tous. La remontée des informations par les appels au 17 est primordiale, le "tout le monde le sait" ne règle rien et manque d'efficacité.

06/ QUESTIONS / RÉPONSES :

A/ Pour quelle raison les plaintes ne sont pas déposables en dehors des heures de bureau :

- [M. Laroche] : Elles sont déposables à tous moments (*24 heures sur 24 sur un guichet unique*), mais par un agent spécifique, avec une attente plus ou moins longue (*2 heures d'attente en horaire de journée en moyenne*)
- Il est inacceptable d'être renvoyé sur un médecin en cas une I.T.T. avant de déposer plainte (*si c'est le cas, noter l'heure et nom de l'agent pour faire une action*)
- En cas de refus au guichet, prévenir la Commissaire du dysfonctionnement.

B/ Les effectifs pour déposer plainte ne sont pas assez nombreux (*temps d'attente trop long qui se situe entre 3 à 4 heures*) :

- [M. Laroche] : Le temps d'attente standard est de 2 heures maximale.
- Pour des problèmes moins urgents et pour aller plus vite, il est possible de faire une pré-plainte en ligne (<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>), ce qui aura pour effet de déclencher un rendez-vous spécifique ultérieur.

C/ Vaulx-en-Velin est une "Zone de non-droit". SOS Médecin refuse de venir la nuit sur la commune. Un Samedi à 14h30, S.O.S. Médecin à refusé d'intervenir sur place. Et 3 personnes se sont vu refuser SOS Médecin sur Lénine et Les Barges :

- Une Zone de non-droit est un endroit où la police n'intervient pas, ce qui n'est pas le cas pour Vaulx-en-Velin.
- Un incident a bien eu lieu en 2015 au Mas du Taureau.
- SOS Médecin est une association à but de secours médical qui décide elle-même du bien fondé de ses actions sur des lieux dit sensibles.
- Depuis 2015, année de l'incident avec cette association, aucun véhicule de SOS Médecin n'a été dégradé sur notre secteur ;
- M. Tounkara : SOS Médecin se déplace à nouveau sur Vaulx-en-Velin
- M. Da Silva : Cette affaire a été discutée entre le Président de SOS Médecin et le Maire pour avoir des explications sur le fait que cette association de secours refusait de se déplacer sur le Mas du Taureau.
- M. Tounkara : Il faut reconnaître que lorsqu'un événement se passe sur notre commune, celui ci n'a pas la même ampleur qu'ailleurs sur la Métropole, et notre image de marque en souffre horriblement.

D/ Article paru il y a 2 mois dans le journal sur Vaulx les assurances habitations et véhicules plus chère que sur la région lyonnaise :

- M. Tounkara : Le fait est lié à l'histoire dans le passé. Il y a un gros travail à faire auprès des assurances pour redorer le blason de notre ville.
- Une discussion sera faite prochainement auprès des assurances (*organismes privés*), mais la maîtrise du problème des prix pratiqués par les assurances n'est pas du ressort de la Municipalité qui n'en a pas la maîtrise.
- [M. Laroche] : Les véhicules brûlent plus à Vaulx-en-Velin qu'ailleurs. Mais beaucoup de véhiculent sont brûlés par leurs propres propriétaires (*qui ne sont pas tous résidents sur la*

commune) pour pratiquer l'escroquerie à l'assurance.

- Les cambriolages ne sont pas une problématique majeure sur Vaulx-en-Velin.

E/ Malgré les réunions avec la nouvelle Municipalité en Juin 2015 et Mai 2016, nous avons le sentiment que rien ne bouge :

- M. Tounkara : Nous faisons nos réunions dans un esprit constructif, et personne n'a la solution toute faite.

- Nous travaillons à mettre en place un certain nombre de dispositifs et les vaudais le savent.

- On ne peut pas accepter de laisser dire que rien ne se passe et que rien ne change !

- Il y a beaucoup à faire, nous en sommes au tout début, il faut des fondations pour construire un bâtiment

- On peut comprendre que les vaudais soient impatients, que certains attendent des améliorations depuis trop longtemps, mais on ne peut pas accepter de laisser dire que rien n'est fait.

F/ Que fait-on pour les nuisances scooters, rodéos, trial ?

- [M. Laroche] : Il y a des actions faites sur le terrain, pas toujours visibles et cela représente une énergie déployée considérable.

- Des opérations, pas toujours visibles, sont faites régulièrement avec les compagnies de la sécurité routière :

- 34 en 2016 avec des motards (*en tenue ou banalisé*) dont 23 cet été

- 72 mises en fourrière de 2 roues dont 42 cet été

- 26 visites des parties communes des box non-attribués en relation avec les bailleurs sociaux avec découverte de 24 véhicules volés

- 47 immobilisations avec mise en fourrière

- Développement des constatations des délits par vidéo avec cet été une dizaine d'outrages par gestes, refus d'obtempérer, dont toutes (*sauf une*) ont conduit à une mise en comparution correctionnelle (*statistiques à confirmer*).

- Absence de casque : Nous sommes en capacité d'identifier les individus contrevenants, car nous avons une bonne connaissance des individus par les réseaux locaux.

- Actions sécurisantes par la PN ne vont pas augmenter les risques

- Si les lieux d'arrivée et de départ des rodéos et les lieux de remisage des véhicules sont connus, il faut contacter et informer la Police Nationale qui aura des éléments pour intervenir.

G/ Promenade Lénine – niveau 11/13, groupe de jeunes qui squattent, ce sont toujours les mêmes, les habitants n'en peuvent plus !

- [M. Laroche] : S'agit-il d'une copropriété ou d'un bailleur ?

- Pour les bailleurs : Quant il y a occupation des parties communes (*par "rouille" ou à des fins commerciales/drogue*), il faut des précisions ; Pour les bailleurs, la Police Nationale a l'autorisation d'entrer dans les parties communes.

- Pour les copropriétés : Il faut signaler le problème par le 17 (*possibilité de préciser de ne pas être contacté sur place, mais plutôt par téléphone*).

- Il est possible de saisir le Service Prévention de la Mairie, ou le Délégué Cohésion Police Population du commissariat (*présent 10 jours par mois contactable par téléphone ou email*)

- Les contrôles réguliers ou aléatoires sont moins efficaces qu'un appel au 17.

- Pour les occupations des parties communes, il faut qu'il y ait une réclamation des habitants sur cette gêne. Pour la "rouille", c'est plus du domaine de la médiation.

H/ Stationnement véhicules devant école Courcelle

- Des jeunes stationnent régulièrement devant cette école ! On s'interroge sur la finalité de ce stationnement répétitif à cet endroit (*drogue ?*).

- Cette information doit être remontée vers M. Da Silva pour suites à donner.

I/ Opération rodéos : Nous savons que M. Tounkara y travaille avec les services appropriés, mais les vaudais excédés ne voient pas les résultats devant ce problème endémique. Quant il y a des opérations de contrôle, il y a des résultats, ce qui veut dire qu'il y a des solutions. Pour nous, il y a manque de moyens criant sur le terrain pour effectuer les contrôles nécessaire pour endiguer la délinquance bien installée sur place.

- [M. Laroche] : Vaulx-en-Velin est prioritaire sur les moyens.
- Toutefois il n'est pas possible de faire des contrôles h 24 (*exemple de la répression sur l'alcool et la drogue au volant*).

J/ Tranquillité vacances : Il a été répondu par un agent du commissariat que cette opération ne sert à rien !

- [M. Laroche] : Il faut faire remonter le jour et l'heure de cette réponse pour faire une action auprès du personnel d'accueil du commissariat.

K/ Dépôts sauvages déchets : Ces dépôts sauvages désagréables, une fois enlevés, reviennent aussitôt. Quels sont les moyens mis en place pour endiguer cette gêne ?

- [M. Laroche] : Il ne s'agit pas d'un délit , mais d'une contravention.
- Le terrain/parking situé à l'arrière de l'enseigne Leader Price n'est pas public, mais privé.
- C'est au propriétaire qui a la responsabilité de cet emplacement d'agir.

L/ Zone de non-droit : Emile Zola est le lieux des trafic de drogue au sus et au vu de tout le monde, devant le Lycée et les commerçants. Certains commerçants se sentent menacés et hésitent à porter plainte par peur d'être agressés.

- Il y a des interpellations régulières sur ce point.
- Par peur de représailles, il n'est pas possible de déposer plainte de manière anonyme, mais il est possible de se faire domicilier ailleurs uniquement pour cette action ponctuelle.
- Les agression physique sur la personne sont extrêmement rares en tant que représailles, mais ils existent sur les biens matériels.

M/ Sécurisation lors des mariages qui sont célébrés à des dates prévues à l'avance. Les rodéos, les blocages de la voie publique aux carrefours, le non respect du code de la route et les conduites dangereuses sont monnaie courante pour ces événements.

- Les dates de mariage sont connues à l'avance et ceci n'évite pas les problèmes et les débordements qui s'y rattachent régulièrement , malgré les recommandations donnée aux jeunes mariés lors de leur dépôt de demande.
- Il y a des contraventions qui sont envoyés à la suite des problèmes constatés lors des mariages, mais cette mesure ne règle rien en la matière.
- Il y a la présence à l'intérieur de la Mairie d'un agent de sécurité qui encadre la cérémonie de mariage, mais il n'y a pas de présence à l'extérieur.

N/ Que faire des nuisances, trafic, dégradations dans un logement privé ?

- Ceci est du domaine privatif, et les actions a mener sont de porter plainte auprès de la Police Nationale qui est la seule habilitée à intervenir.

O/ Problèmes sécuritaires de stationnement aux abords de la mosquée de Bron les jours de prières (mosquée située sur la route de Genas qui sépare Vaulx-en-Velin de Bron)

- M. Tounkara s'est saisi de cette question, car il doit rencontrer le 19/01/2017 l'adjoint à la Sécurité de Bron pour travailler ensemble et trouver des réponses.
- Il est pris note de la proposition de verbaliser dès les prochains jours de prière, mais il n'y a pas de réponse immédiate.

- Il est à noter qu'il n'y a pas de problème de communication avec les utilisateurs de la Mosquée, mais qu'il s'agit d'un problème public de stationnement anarchique et dangereux qui doit être réglé.

P/ Mise en fourrière/destruction de véhicules : Est-ce que la Mairie se retourne vers les propriétaires de ces véhicules pour être remboursé des frais de fourrière ?

- Oui dans le cas où le propriétaire est connu.
- Toutefois, il y a parfois des déclarations de cession de vente qui ne sont pas transmises en préfecture (*au service des cartes grises*) et il est difficile, voir impossible de retrouver le nouveau propriétaire en titre.
- Dans ce cas, les frais restent à la charge de la Mairie.

Q/ Principales missions de la Police Municipale (hors ASVP) et de la Police Nationale ?

- La police Municipale :
 - Elle assure la sécurisation des différents événements sur la commune et verbalise les automobilistes contrevenant au niveau des stationnements
 - Actuellement, les effectifs sont de 10 policiers municipaux avec un recrutement d'un 11ème agent et de 2 dirigeants (*avec l'objectif d'avoir 20 policiers au total en fin de mandat*).
- La Police Nationale :
 - Elle répond à travers le 17 aux problèmes sécuritaires (*agressions, vols, accidents de la route, violences conjugales, constatations*).

R/ Comment répondre à l'inquiétude de Vaulx Sud suite à l'installation des gens du voyage sur périmètre de la Métropole.

- Un arrêté préfectoral a été signé le 09/01/2017 pour permettre l'expulsion.
- Nous sommes en attente de la mise en place de la procédure d'expulsion qui est prévue prochainement.

S/ Marché aux puces : Abords, vendeurs à la sauvette, des actions supplémentaires vont-elles être engagées sur l'entrée de notre Ville. Cette entrée sur notre Ville est une mauvaise vitrine.

- M. Tounkara : Ce problème est connu depuis très longtemps, et ce sujet a été évoqué avec l'Adjoint à la Sécurité de Villeurbanne (*partage du marché à cheval sur les deux communes*).
- Ce sujet sera de nouveau évoqué lors de la prochaine réunion du 19/01/2017.
- [M. Didion] : On essaie de faire au maximum et au mieux pour policer cette activité, notamment avec la Police Municipale de Vaulx-en-Velin, celle de Villeurbanne, ainsi que la Police Nationale mise également à contribution.
- [M. Laroche] : La Police Nationale est présente sur le terrain depuis Novembre 2015 tous les dimanches de 5h jusqu'à 13h30 /15h.
- Des équipages sont spécifiquement décalés à ce sujet pour traiter la problématique des vendeurs à la sauvette, et les risques routiers.
- Depuis début Janvier 2016, des opérations de nettoyage sont menées par la Métropole avec un fourgon-poubelle pour récupérer les matériels abandonnés sur les trottoirs (*avec le plus souvent 2 passages*).
- La Mairie, consciente d'une entrée de Ville inesthétique est en train de chercher une solution pour la rendre plus acceptable.

T/ Problèmes récurrents de chiens dangereux aux 9 & 12 chemin de la Godille.

- La Police va recontacter la dame qui n'a pas pu déposer une plainte au profit d'une main courante (*suite à l'incitation de l'accueil pour cette formule plus rapide*) !
- Le chien agressif (*dangereux de catégorie 1 ou 2*) qui a attaqué est toujours en liberté et il est toujours lâché sans laisse en présence d'autres chiens aussi dangereux.

U/ Les effectifs de la PN est-il un problème politique ?

- M. Laroche : Elle estime avoir les effectifs et les moyens nécessaires mis à sa disposition pour mener à bien sa mission sécuritaire sur notre Ville.

V/ Comment dire merci aux équipes de Police pour leur travail sur le terrain (*tâche parfois ingrate mais nécessaire à la sécurité publique*)

- [M. Laroche] : Par le truchement du registre d'accueil du public, par la boîte email du délégué de cohésion, par courrier adressé au commissariat ou directement aux équipages qui sont sur le terrain.

07/ LE MOT DE LA FIN :

- Mr David TOUNKARA remercie tous les présents et de leur participation à cette réunion.
- Ce type de rencontre constructive doit être renouvelé à l'avenir.
- Les élus se sentent solidaires, et concernés par ces problèmes sécuritaires, étant eux-même des habitants de Vaulx-en-Velin.
- Mr David TOUNKARA souligne le fait que nous avons la chance d'avoir une Commissaire si impliquée sur Vaulx-en-Velin, et nous devons être réconfortés de sa présence parmi nous.

Fin de la Réunion à 21 h 10

Rédacteurs : S. DARNAND, P. GUILLERMIN-DUMAS & M.SIORAT
(sur la compilation des notes de S. DARNAND et de M. SIORAT)